

Jean-François-Emile GUEYMARD, ingénieur

1788 - 1869

La famille GUEYMARD est originaire du Trièves. En 1745, Claude GUEYMARD, bisaïeul de l'ingénieur, qui était bourgeois de Charlon, dans la paroisse de Clelles, eut pour fils aîné Jean-Charles GUEYMARD, qui fut juge de paix du canton de Clelles (1796-1801).

Fils de Jean-Charles GUEYMARD, négociant rouennier, juge de paix et maire de Corps (Isère), Jean-François-Emile GUEYMARD né le 29 février 1788 à Corps est mort à Grenoble le 31 décembre 1869. Il est le frère de Victor Auguste GUEYMARD (1793-1863), juriste éminent qui eut une double activité d'avocat et de professeur de droit. En 1814, il épousa Hélène FRIER et eurent un fils en 1815.

J.F. Emile GUEYMARD admis à l'École Polytechnique en 1806 entra à celle des Mines deux ans plus tard. Retraité comme ingénieur en chef des mines en 1848 et comme doyen de la Faculté des Sciences, il peut-être cité comme un des meilleurs types de ces ingénieurs d'autrefois.

Nommé à Grenoble en 1824, il y obtint la chaire d'histoire naturelle à la Faculté des Sciences. Il ouvrit un cours d'arithmétique et de technologique pour les enfants et les ouvriers. L'année suivante, il créa un laboratoire de chimie à Grenoble.



L'Etat ne tarda pas à utiliser des facultés ainsi révélées. En 1811, il fut envoyé dans le département du Simplon qui venait d'être réuni à la France, avec la mission d'en faire connaître les richesses minéralogiques. Il se rendit ensuite dans la région du Léman, avec résidence à Genève, puis dans les Alpes lombardes, le Piémont, la Suisse et le Dauphiné.

Ces travaux eurent leur récompense en 1824, époque à laquelle il se vit appeler à une vaste inspection de huit départements de l'Isère, de la Drôme, des Hautes-Alpes, du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes, du Var et de la Corse.

En 1825, il fonda le laboratoire de chimie de Grenoble, sans exiger d'honoraires pour les analyses qui seraient demandées. Il s'y consacra jusqu'à l'âge de quatre-vingt ans.

Installation de fontaines et de robinets à Grenoble

C'est à J.F Emile GUEYMARD qu'est due l'exécution des premières fontaines à Grenoble. L'ingénieur fut chargé d'établir, pour la somme de 400 000 francs, 45 fontaines et 10 robinets. Il adopta le système des tuyaux cylindriques de fonte douce, reliés par emboîtement au moyen d'un mastic de son invention, d'un diamètre de 0,275 et munis de regards, de ventouses et d'assemblages compensateurs de son invention.

L'œuvre eut un grand succès ; les municipalités de St-Marcellin, la Côte-St-André, Vizille, La Mure, Corps et de Nîmes dans le Gard, l'appelèrent successivement à diriger la construction de leurs fontaines. Il établit encore celles de Chambéry et de Montmélian à la demande du roi d'Italie.



Place Grenette



Place de Gordes



Fontaine du Lion



Fontaine des trois ordres, place Notre-Dame

En 1828, il présida à la restauration des bains d'Uriage. Pour le propriétaire, le comte de SAINT-FERRIOL, il procéda aux travaux intérieurs de recherche et de captage des eaux minérales et à la construction des premiers bains et du premier hôtel. Il inventa pour le chauffage des eaux d'Uriage, des appareils qui procuraient la calorique nécessaire sans dégager les gaz médicaux. Les établissements thermaux d'Allevard et La Motte purent ainsi profiter et utiliser un système couronné de succès.

1821 – J.F. Emile GUEYMARD, initiateur du canal d'irrigation à Clelles

Sur son initiative et suite à une délibération du conseil municipal de la commune, il est décidé de réaliser un canal à ciel ouvert pour arrosage par immersion.

Ce sera une société par actions accessibles à quatre-vingt dix propriétaires, environ. Administrée par une commission syndicale, la société acquiert les terrains nécessaires pour établir le canal. La prise d'eau est implantée sur l'Orbanne sous la « Pierre qui danse » à la limite des communes de Clelles et de Chichilianne.



La prise d'eau



Fosse de répartition

Chaque action de la société représente $\frac{1}{4}$ d'heure de disponibilité de la totalité des eaux sur 24 heures, ponctuée par l'horloge placée dans le clocher de l'église de la paroisse. Le système est contrôlé par des vannes qui orientent les débits d'eau. Un éclusier sera mandaté par le syndicat pour veiller à la juste répartition et pour limiter les dégâts.

En 1870, en application de la loi du 21 juin 1865 en faveur des associations syndicales, un syndicat libre d'arrosage est constitué pour gérer l'irrigation. Ce syndicat est présidé par M. BACHELARD.

En 1906, M. Louis CORREARD loue le canal pour produire de l'électricité avec sa propre centrale, initialement installée à Fourches puis déplacée au village.

En 1982, la commune s'engage à réaliser un arrosage par aspersion en créant un réseau desservant 91 hectares avec 24 bornes.

Aujourd'hui, 16 irrigants disposent de 32 bornes desservant 96 hectares d'exploitations agricoles. La période d'arrosage est fixée du 15 avril au 15 octobre.

La minoterie CORREARD a la charge de l'entretien du canal.

NB : pour plus de précisions sur les sources, fontaines et canaux d'irrigation, voir le dossier « L'eau au village » publié par *Culture et Montagne* à l'occasion des « Estivales du Trièves » été 97.